



Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional des Causses du Quercy
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE

OBJET :

**Soutien au dépôt
d'un projet LIFE
Nature Minioptère
coordonné par la
Société Française
pour l'Étude et la
Protection des
Mammifères
(SFEPM)**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six juin à dix-sept heures trente, les membres du Comité syndical se sont réunis à l'espace culturel et de loisirs à Arcambal, sous la présidence de Catherine MARLAS, Présidente.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Mme. C. MARLAS, conseillère départementale du Lot
M. F. DECREMPS, conseiller départemental du Lot
M. A. TERLIZZI, conseiller départemental du Lot
M. V. LABARTHE, conseiller régional d'Occitanie
M. P. GARRIGUES, conseiller régional d'Occitanie
Mme M. PIQUE, conseillère régionale d'Occitanie
M. J.C. SAUVIER, président de la Communauté de communes du Pays de Lalbenque-Limogne
M. J. DIETSCH, représentant de la Communauté d'agglomération du Grand Cahors
M. L. GAY, représentant de la Commune de Bach
Mme M. CROUZAL, représentante de la Commune de Belmont-Sainte-Foi
M. L. BARDON-BILLET, représentant de la Commune de Cajarc
M. P. DELAGOUTTE, représentant de la Commune de Cras
M. J.P. BERNARD, représentant de la Commune Crégols
M. C. SAINT-MARTIN, maire de Frayssinet-le-Gourdonnaise
M. B. POISBEAU, représentant de la Commune de Ginouillac
M. J. FOUCHER, représentant de la Commune de Gréalou
Mme M. FERMU, représentante de la Commune de Laburgade
M. K. DELON, représentant de la Commune de Lalbenque
M. P. CRAUFFON, représentant de la Commune de Laramière
M. J. MAZIERO, représentant de la Commune de Laramière
M. J.P. LARCHER, représentant de la Commune Les Pechs du Vers
M. M. ORTALO-MAGNE, représentant de la Commune de Limogne-en-Quercy
M. J. COLDEFY, maire de Livernon
Mme V. JOURDAN, représentant de la Commune de Marcilhac-sur-Célé
M. F. BIROU, représentant de la Commune de Mayrinhac-Lentour
Mme C. MEY-FAU, maire de Miers
M. M. LAVERDET, représentant de la Commune de Montfaucon
M. F. VUILLEMIN, représentant de la Commune d'Orniac
M. J.M. COLON, représentant de la Commune de Promilhanes
Mme C. MOYANO, représentante de la Commune de Puyjourdes
Mme E. MICHON, représentante de la Commune de Saint-Cirq-Lapopie
Mme B. GABIOT, représentante de la Commune de Saint-Géry/Vers
M. D. CONTE, maire de Saint-Jean-de-Laur
Mme C. PRUNET, représentante de la Commune de Saint-Simon
Mme M. DELFOUR, représentante de la Commune de Saint-Sulpice
M. L. CARON, représentant de la Commune de Théminettes
M. F. BOULPICANTE, représentant de la Commune de Varaire
M. B. GOURAUD, maire de Vaylats

**DATE DE LA
CONVOCATION**

3 juin 2025

DATE D'AFFICHAGE

3 juin 2025

**NOMBRE DE
DÉLÉGUÉS**

En exercice : 114

Présents : 38

Votants : 52

Voix : 136

ÉTAIENT EXCUSÉS

M. S. BERARD, conseiller régional d'Occitanie, donne pouvoir à M. P. GARRIGUES
Mme G. LASFARGUES, conseillère régionale d'Occitanie, donne pouvoir à Mme M. PIQUE
M. P. LEWICKI, conseiller départemental du Lot, donne pouvoir à M. M. ORTALO
Mme A. VACOSSIN, conseillère départementale du Lot, donne pouvoir à Mme C. PRUNET
Mme N. GINESTET, conseillère départementale du Lot, donne pouvoir à Mme C. MARLAS
M. J.C. FOUCHE, président de la Communauté de communes CAUVALDOR, donne pouvoir à M. A. TERLIZZI
Mme N. MASBOU, représentante de la Communauté de communes du Grand Figeac, donne pouvoir à M. L. BARDON-BILLET
M. P. SANS, représentant de la Commune de Cambes, donne pouvoir à M. F. BIROU
Mme S. SABRAZAT, représentante de la Commune de Caniac-du-Causse, donne pouvoir à Mme L. FERMY
M. E. DUBARRY, représentant de la Commune d'Issendolus, donne pouvoir à Mme V. JOURDAN
M. G. BOUCHER, représentant de la Commune de Lentillac-du-Causse, donne pouvoir à M. J. COLDEFY
M. F. REYMANN, maire de Lugagnac, donne pouvoir à M. J.C. SAUVIER
Mme D. COUENNE, représentante de la Commune de Quissac, donne pouvoir à M. B. GOURAUD
M. PONS, maire de Soulomès, donne pouvoir à M. M. LAVERDET
M. F. RATIE, représentant de la Commune de Boussac
Mme M.J. ELIAS, représentante de la Commune de Gramat
M. J.C. ROMANO, maire de Mouillac
Mme D. SAVOYE, représentante de la Commune de Reyrevignes
Mme. R. SOULAYRES, représentante de la Chambre d'Agriculture du Lot
M. J. VIELCAZAL, représentant de la Chambre d'Agriculture du Lot
Mme S. MERLIN, DDT du Lot
Mme A. TIR, sous-préfète de Gourdon
Mme C. PAGES, Région Occitanie

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS

M. P. MC NAB, représentant de la Commune Les Pechs du Vers
M. V. COUSI, maire de Caylus, Commune associée
Mme F. SPRANGERS, représentante de la Commune d'Arcambal
M. R. DESTREL, 1^{er} adjoint de la Commune d'Arcambal
M. H. FABRIOL, président du Conseil Scientifique et de Prospective du Parc
M. N. BRUNET, directeur du Parc naturel régional
Mme A. GIROU, directrice-adjointe du Parc naturel régional
Mme C. BALMETTE, responsable de la gestion administrative et financière du Parc naturel régional

La Présidente rappelle aux membres du Comité syndical qu'au titre de la préservation de son exceptionnelle biodiversité, le Syndicat mixte du Parc est investi depuis de nombreuses années dans la sensibilisation et dans la préservation des chauves-souris présentes sur son territoire, dont l'ensemble des espèces sont protégées et font l'objet d'un Plan National d'Actions pour leur protection.

Dans le Lot, les actions de conservation des chauves-souris sont suivies par le Conservatoire d'Espaces Naturel d'Occitanie (CEN Occitanie) en partenariat avec le Comité départemental de spéléologie du Lot (CDS46). Ces deux associations sont des partenaires historiques du Parc sur la préservation des chiroptères. Sur les sites Natura 2000, le Syndicat mixte du Parc conventionne chaque année avec le CDS46 pour assurer le suivi des cavités à enjeux et accompagne des acteurs public ou privés dans la préservation des gîtes.

La Société Française pour l'Étude et la Protection des Mammifères (SFEPM) porte actuellement un projet de candidature au programme de financement européen LIFE pour améliorer la conservation du Minioptère de Schreibers. Cette espèce de chauve-souris cavernicole, dont l'état de conservation reste préoccupant, est protégée à l'échelle européenne. L'essentiel des gîtes cavernicoles de cette espèce dans le Lot se situe dans le territoire du Parc. La SFEPM souhaite mener un ensemble d'actions coordonnées : restauration des gîtes souterrains, limitation des dérangements anthropiques, protection des habitats de chasse, renforcement de la connectivité écologique et structuration de réseaux de suivi.

Le CEN Occitanie et la fédération française de spéléologie font partie du consortium qui porte le projet, et seront des bénéficiaires associés de ce programme. Les actions porteront dans le Lot sur le suivi et la protection de 2 cavités situées dans des zones Natura 2000 dont le Syndicat mixte du Parc est l'animateur.

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Causses du Quercy est sollicité en tant qu'acteur clé du territoire. Le programme LIFE Nature Minioptère pourra compléter les actions du Parc sur le suivi des gîtes, la réduction de la fréquentation, la formation des agriculteurs et forestiers, la trame noire, la protection des milieux cavernicoles, la sensibilisation, etc.

Le Parc naturel régional du Vercors et le Parc national des Pyrénées sont également partenaires associés.

En tant que futur partenaire associé il est proposé au Syndicat mixte du Parc :

- d'appuyer la candidature du LIFE Minioptère à travers un courrier de soutien ;
- de participer, dans la mesure de nos moyens, à la mise en œuvre des actions du projet sur notre territoire, et de contribuer à son bon déroulement.

Le Syndicat mixte du Parc sera mentionné comme partenaire du projet, par l'affichage de son logo. Si le projet est retenu, il pourra ultérieurement s'engager à signer une convention de partenariat avec la SFEPM afin de formaliser les engagements réciproques.

Le Comité syndical, à l'unanimité, valide la proposition ci-dessus, autorise la Présidente à signer l'ensemble des documents relatif à la participation du Syndicat mixte du Parc au projet LIFE Nature Minioptère de Schreibers (2027–2032) en tant que partenaire associé.

**La Présidente
Catherine MARLAS**

Lettre de soutien au projet LIFE Minioptère – Partenaire associé

[À adapter avec l'entête du partenaire et à faire signer]

Objet : Soutien à la candidature du projet LIFE Minioptère (*Miniopterus schreibersii*)

Madame, Monsieur,

Par la présente, [Nom de l'organisme], représenté(e) par [Nom, fonction], souhaite témoigner de son soutien au projet européen **LIFE Minioptère**, coordonné par la Société Française pour l'Étude et la Protection des Mammifères (SFEPM), et confirme sa volonté de s'y engager en tant que **partenaire associé**.

Le Minioptère de Schreibers est une espèce de chauve-souris cavernicole protégée à l'échelle européenne, dont l'état de conservation reste préoccupant. Le projet LIFE Minioptère vise à améliorer sa conservation à travers un ensemble d'actions coordonnées : restauration des gîtes souterrains, limitation des dérangements anthropiques, protection des habitats de chasse, renforcement de la connectivité écologique, et structuration d'un réseau de suivi à l'échelle nationale et européenne.

Nous considérons que ce projet répond aux priorités de protection de la biodiversité sur notre territoire, et s'inscrit en cohérence avec nos missions. En tant que futur partenaire associé :

- Nous soutenons officiellement la candidature du LIFE Minioptère à travers la présente lettre ;
- Nous nous engageons à signer, si le projet est retenu, une convention de partenariat avec la SFEPM afin de formaliser les engagements réciproques ;
- Nous participerons, dans la mesure de nos moyens, à la mise en œuvre des actions du projet sur notre territoire, et contribuerons à son bon déroulement.

Nous serons ravis d'apporter notre contribution à ce projet et de collaborer activement à la réussite de ses objectifs.

Fait à [lieu], le [date]

[Nom	du	signataire]
[Fonction]		
[Nom	de	l'organisme]
[Signature]		